

**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

**2018**

**Revue de Presse n°1 du 7 septembre 2018**

Actualités de l'Enseignement Supérieur ..... 2  
Vie étudiante ..... 8

**AEFE-SORES**

**RP-SORES-2018-08-29**

## Actualités de l'Enseignement Supérieur

### Actu | Parcoursup

**«Parcoursup: le gouvernement a-t-il faussé le décompte?», L'EXPRESS, publié le 14/08/2018.**

[https://www.lexpress.fr/education/parcoursup-le-gouvernement-a-t-il-fausse-le-decompte\\_2030832.html](https://www.lexpress.fr/education/parcoursup-le-gouvernement-a-t-il-fausse-le-decompte_2030832.html)

« A deux semaines seulement de la rentrée, 16 100 candidats seraient toujours à la recherche d'une affectation, contre près de 60 000 à la même période l'an dernier. Un bond impressionnant, survenu entre le 22 et le 23 juillet dernier, lorsque le nombre de personnes en recherche d'affectation dans l'enseignement supérieur est subitement passé de près de 90 000 à 18 390. Comment en est-on arrivé à une amélioration si soudaine du dispositif Parcoursup ?

Invitée au micro de RTL lundi matin, la ministre de l'Enseignement supérieur Frédérique Vidal a détaillé ces chiffres. "Il y a 16 000 jeunes qui sont en recherche active et 50 000 que nous cherchons à contacter et qui pour le moment ne répondent pas à nos sollicitations." Depuis le 23 juillet, ces derniers sont donc isolés des autres dans le tableau de bord présentant, chaque jour, les statistiques de la plateforme. Cette distinction explique le bond opéré, mais elle ne permet pas de savoir qui sont exactement ces "candidats inactifs". Il ne s'agit ni des jeunes accompagnés par les commissions rectorales mises en place, ni de ceux ayant formulé de nouveaux vœux lors de l'ouverture de la procédure complémentaire le 26 juin dernier, ni encore de ceux ayant quitté la procédure. Qui sont-ils alors ?

"On les considère comme inactifs puisqu'on sait que les jeunes peuvent avoir d'autres projets, s'être inscrits et ne plus être en recherche active", a tenté d'expliquer la ministre Frédérique Vidal à l'antenne de RTL. Mais pour Guillaume Ouattara, étudiant-ingénieur à l'UTC de Compiègne, qui a décrypté l'algorithme de la plateforme, cette division entre candidats actifs et inactifs ne tient pas. "Pour être considéré comme actif, il faut avoir formulé des vœux lors de la procédure complémentaire ou avoir pris contact avec la commission rectorale. Or, certains ne savent même pas qu'ils peuvent contacter leur rectorat. Ou n'ont pas non plus trouvé de formations qui leur convenaient en procédure complémentaire. Pourtant, ils se connectent chaque jour pour voir si la situation a évolué."

Frédérique Vidal et Jérôme Teillard, chef du projet Parcoursup au ministère, assurent les avoir contactés, en vain. "Chaque année, nous connaissons cette déperdition. Nous demandons aux élèves de se manifester s'ils cherchent réellement une place dans l'enseignement supérieur. Nous leur avons envoyé différents messages sur la plateforme", insiste le ministre. Mais Guillaume Ouattara en doute. "Les élèves avec qui j'échange n'ont pas tous reçu de coup de fil ou de message." Quant aux relances restées lettres mortes qu'évoque la ministre ? "Difficile de croire que 50 000 candidats peuvent cesser de répondre du jour au lendemain, sans explication." Selon le jeune ingénieur, "il y a bien 66 000 étudiants en attente, et non 16 000 comme le dit le ministre". Il soupçonne la mise en place de ces nouvelles catégories pour, en apparence, diminuer le nombre de candidats toujours sans affectation. En somme, plutôt que de faire baisser la fièvre, l'exécutif aurait choisi de casser le thermomètre. Ce que le ministère assume auprès de L'Express : il ne s'agit pas selon lui d'une manipulation mais d'une volonté de se montrer "transparent".

Si les chiffres semblent donc bien plus proches de ceux de l'an dernier, une différence persiste cependant. Mais celle-ci n'est pas quantifiable : il s'agit du ressenti des jeunes, bien plus frustrés qu'au temps de l'ex-dispositif APB, si l'on en croit certains témoignages. "Avant, la procédure se faisait en trois phases distinctes. Dès le 19 juillet, les candidats étaient fixés sur leur sort grâce à la hiérarchisation des vœux, rappelle Guillaume Ouattara. Mais, puisque aujourd'hui cette hiérarchie n'existe plus, c'est aux candidats eux-mêmes de prendre la responsabilité d'attendre ou de trouver une autre formation." [...]

Parmi les 66 000 jeunes toujours en attente d'une place dans l'enseignement supérieur, des milliers devraient se tourner vers l'enseignement privé à la rentrée. L'an dernier, 475 000 étudiants faisaient ce choix. Dans le même temps, d'autres étudiants, inscrits dans les universités, feront faux bond en septembre. "C'est l'habituel turn-over de la rentrée", indique le ministère, qui comptabilise chaque début d'année scolaire une défection de l'ordre de 10 %. Ces deux éléments devront permettre de réinjecter des places dans "la machine", tandis que les premiers sélectionnés rejoindront les bancs des facultés.»

## Actu | Parcoursup (suite)

**«Parcoursup : les vrais chiffres des étudiants toujours sur le carreau fin août», MARIANNE, publié le 21/08/2018.**

<https://www.marianne.net/societe/parcoursup-les-vrais-chiffres-des-etudiants-toujours-sur-le-carreau-fin-aout>

« Mais où en est-on avec Parcoursup ? Difficile de répondre à cette question tant le gouvernement se plaît à brouiller les pistes. [...] »

"Nous publions tous les chiffres donc tout le monde peut le constater !" Invité de la matinale d'Europe 1 ce lundi 20 août, Jérôme Teillard, responsable de Parcoursup au ministère de l'Enseignement supérieur, se veut intraitable : l'"ordre de grandeur" des inscrits par rapport aux non-inscrits est "traditionnel". Il n'y a donc pas à paniquer, tout irait pour le mieux. Interrogé sur le nombre de candidats toujours sans affectation, il indique : "Écoutez, d'abord, il faut dire que près de 600.000 candidats ont choisi leur formation pour la rentrée et vont s'inscrire à partir de la semaine prochaine." Et de poursuivre, pour feindre de répondre à la question qui lui était posée : "Il y a de l'ordre de 16.000 candidats, dont 9.000 lycéens, qui nous ont contacté pour être accompagnés, qui ont fait la démarche et qui souhaitent s'inscrire dans l'enseignement supérieur. Ce sont ces candidats-là que nous accompagnons pour leur trouver une proposition d'admission d'ici la rentrée." [...]

Sur le site du ministère de Frédérique Vidal, le "tableau de bord de Parcoursup" apporte quelques éléments de réponse, bien que sa présentation ait été complexifiée le mois dernier pour présenter l'évolution des affectations sous un meilleur jour. Jusqu'au 23 juillet, ces statistiques étaient présentées en deux colonnes. D'un côté, les "candidats ayant reçu au moins une proposition d'admission". Et de l'autre, ceux "n'ayant pas encore reçu de proposition ou en attente de place".

Avec le nouveau décor, exit les "candidats n'ayant pas encore reçu de proposition ou en attente de place". On trouve désormais des "candidats qui souhaitent s'inscrire dans l'enseignement supérieur via Parcoursup", dont on devine qu'ils n'ont pour le moment pas eu de place. Au 20 août, dernier recensement en date, ils sont 15.760, dont 9.114 lycéens. Soit les données mises en avant par Jérôme Teillard à l'antenne d'Europe 1... qui actent la disparition des "sans proposition" !

C'est occulter une immense partie de la réalité. A ces candidats, devraient s'ajouter 47.863 lycéens ou étudiants en réorientation désignés comme "inactifs". Ceux-là non plus n'ont toujours pas de formation pour la rentrée. Leur seule différence avec la première catégorie réside dans le fait qu'ils n'ont pour le moment pas sollicité le recteur de leur académie pour être accompagné vers l'enseignement supérieur, possibilité qui leur est offerte depuis le 26 juin à travers la phase complémentaire.

Point de mauvaise volonté à trouver dans leur comportement, ces élèves attendent simplement de remonter sur liste d'attente pour enfin obtenir le fameux sésame : une affectation dans une formation. En mêlant "actifs" et "inactifs", le compteur des élèves sans aucune possibilité d'affectation pour le moment grimpe donc à 63.623. Pour comparaison, à la même période l'année dernière, seuls 6.010 inscrits sur APB attendaient une place pour la rentrée, comme le rapportait L'Étudiant.

A ces 47.863 disparus prétendument inactifs, s'ajoute une autre catégorie : les "candidats ayant quitté la procédure", actuellement au nombre de 161.767. "Ces candidats-là, pour l'essentiel, ils ont d'autres projets et ils ne nous l'ont pas dit et on peut les comprendre, balaie Jérôme Teillard. C'est le cas des bacheliers professionnels dont le diplôme leur permet d'accéder à l'emploi directement après le baccalauréat, c'est assez traditionnel." A moins que Parcoursup ne les ait découragés, les poussant dans les bras des formations privées ou du monde professionnel... Nos disparus sont donc là. En clair, ils sont exactement 209.630 à n'être plus considérés par le gouvernement, cachés sous le tapis.

Mais ce n'est pas tout. Parmi la catégorie des "candidats ayant accepté une proposition", qui regroupe 586.660 bacheliers et dont Jérôme Teillard se targue de leur inscription prochaine, ils sont 98.730 à avoir accepté une affectation tout en l'ayant mise en attente, espérant une meilleure place ailleurs. Soit tout de même 16% de cet effectif. Eux non plus n'ont pas de place définitive pour le moment et ne peuvent envisager l'année qui vient en toute sérénité.

Les chiffres s'emballent. Même en retirant les "candidats ayant quitté la procédure" comme le fait le ministère, c'est bien 162.353 candidats à l'Enseignement supérieur qui sont dans l'attente et dans le flou à quelques jours de l'ouverture officielle des inscriptions administratives, programmée le 27 août. Soit près de 25% des étudiants toujours inscrits sur Parcoursup.»

## Actu | Parcoursup (suite)

**«Parcoursup : y a un bug», ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES, publié le 27/08/2018.**

<https://www.alternatives-economiques.fr/parcoursup-y-a-un-bug/00085755>

« Promesse de transparence oblige, un « tableau de bord » quotidien est publié sur le site de Parcoursup. Jusqu'au 22 juillet, celui-ci indiquait l'évolution du nombre de candidats ayant définitivement accepté une proposition d'affectation, ceux n'ayant pas encore fait leur choix, ceux n'ayant encore reçu aucune proposition, ou qui avaient quitté la plate-forme... Or, les performances de la plate-forme n'étaient guère reluisantes. Au 22 juillet, seuls 57 % des 810 000 candidats ayant formulé un vœu sur Parcoursup avaient définitivement validé l'une des propositions d'affectation qu'ils avaient reçues, et donc savaient où ils se trouveraient à la rentrée. Plus de 60 000 candidats attendaient toujours, eux, qu'on leur propose quelque chose.

Le lendemain, surprise : le ministère chamboule la présentation du tableau de bord, distinguant notamment les candidats « qui souhaitent s'inscrire dans l'enseignement supérieur via Parcoursup » des « inactifs », censés n'avoir pas (encore) fait les démarches nécessaires pour trouver une place (inscription en phase complémentaire, sollicitation de l'aide du rectorat...). Miracle : le nombre de candidats « souhaitant s'inscrire » tombe en dessous des 20 000 ! Une manœuvre qui ne convainc guère, mais qui contribue à exacerber les inquiétudes suscitées par le fonctionnement de la plate-forme.

La procédure ne sera achevée que le 21 septembre, mais les chiffres sont là : au 27 août, seuls 61,3 % des candidats avaient définitivement validé leur affectation. 167 286 autres (20 % des effectifs de départ) avaient, quant à eux, tout simplement quitté la plate-forme, sans que l'on en connaisse les raisons exactes : échec au baccalauréat ? Orientation vers une formation hors Parcoursup ? Ou tout simplement... Résignation ?

Il faudra attendre la fin de la procédure, le 21 septembre, pour faire un bilan définitif. Reste que pour l'heure, les progrès par rapport au précédent système APB (Admission post-bac), voué aux gémonies par la ministre de l'Enseignement supérieur Frédérique Vidal, ne sautent pas aux yeux. Il a certes été mis fin au recours au tirage au sort, qui avait scandalisé (bien qu'il n'ait jamais concerné plus de 1 % des candidats). Mais cela, au prix d'un processus opaque et, pour beaucoup, injuste, tant il semble pénaliser les élèves les plus fragiles ou n'ayant pas la bonne adresse. -Parcoursup doit encore convaincre qu'il ne s'est pas contenté de substituer l'arbitraire à l'aléatoire.

Pour sa défense, Frédérique Vidal a argué que l'examen des dossiers était une manière de « remettre de l'humain dans le processus d'orientation » et d'en finir avec le « gâchis » que représenterait le taux élevé d'échec en premier cycle. En particulier pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel ou techno-logique qui, par manque de places dans les filières courtes (BTS, IUT), se retrouveraient par défaut et désarmés sur les bancs de l'université.

Un diagnostic devenu lieu commun, mais contesté par les sociologues. D'abord, parce que les abandons ne sont pas moins nombreux dans les filières courtes et sélectives, comme le BTS, supposées être le débouché naturel des bacheliers professionnels (les classes préparatoires connaissant elles aussi, soit dit en passant, des taux d'échec très importants). Ensuite, parce que ce taux d'échec à l'université masque une diversité de trajectoires, parfois sinueuses mais souvent réussies (admission à un concours, obtention d'un diplôme dans un autre cursus). Par ailleurs, en 2016, les bacheliers technologiques et professionnels ne représentaient, respectivement, que 14,3 % et 5 % des nouveaux bacheliers inscrits à l'université.

Parcoursup soulève ainsi un certain nombre de questions : dans quelle mesure la probabilité de réussite d'un étudiant peut-elle être déduite du dossier scolaire du lycéen qu'il était ? Quel droit à l'erreur accorder aux étudiants les plus fragiles ? Quelle place laisser aux tâtonnements, aux bifurcations, aux réussites improbables ? Le nouveau dispositif prévoit, il est vrai, la possibilité de cursus adaptés (les fameuses réponses « oui, si ») pour les étudiants n'ayant pas toutes les compétences attendues. Selon le ministère, 135 000 réponses « oui, si » ont été données aux candidats. Mais de nombreuses universités ont prévenu qu'elles n'étaient pas en mesure de les proposer, faute de temps... et de moyens.[...]

De toute manière, le sous--investissement chronique dont souffre l'enseignement supérieur rend illusoire une quelconque ambition en la matière. Depuis bientôt dix ans, la dépense publique par étudiant, déjà peu élevée en comparaison des autres pays européens, est en baisse en France. L'effort que la collectivité consent pour un étudiant de classe préparatoire (15 110 euros par an en 2016) reste 1,5 fois supérieur à celui qu'elle consent pour un étudiant d'université (10 210 euros). Et les 30 000 nouvelles places promises pour cette rentrée dans les cursus en tension (Staps, BTS...) ne suffiront pas pour accueillir des étudiants dont le nombre ne devrait cesser de croître dans la décennie à venir. A défaut d'investissement, Parcoursup risque de n'être qu'une nouvelle façon, sans doute pas la plus juste, de gérer la pénurie.»

**Actu | Parcoursup (suite)****«BAROMÈTRE. Parcoursup : des candidats satisfaits mais néanmoins critiques», EDUCPROS, publié le 04/09/2018.**

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/barometre-parcoursup-candidats-satisfaits-mais-critiques.html>

« Parcoursup décroche la moyenne. C'est le verdict des lecteurs de *letudiant.fr*, qui lui attribuent la "note de satisfaction" de 5,9/10. Selon notre baromètre mené à la fin du mois d'août 2018 (voir encadré), la majorité des répondants (58 %) se déclarent satisfaits de la nouvelle procédure d'entrée dans l'enseignement supérieur.

63 % affirment avoir décroché leur vœu préféré – une place à l'université – en Paces (première année commune aux études de santé) pour l'essentiel. 78 % d'entre eux ont obtenu l'un des souhaits de leur top 3, et ce à 79 % dans l'académie visée.

Un bilan globalement positif, qui cache cependant des disparités selon le parcours ou le profil de l'élève. En moyenne, les bacheliers généraux se révèlent davantage optimistes (62 %) que les lycéens en voie professionnelle ou technologique (47 %).

Et pour cause : ces derniers seraient moins nombreux (56 %) à avoir obtenu leur vœu préféré que les élèves de filière générale (67 %). Ainsi, les élèves de lycées professionnels et technologiques attribuent un 5,3/10 à Parcoursup quand les bacheliers S lui donnent un 6,8/10.

De même, des différences s'observent selon l'académie du candidat. En Île-de-France, ils sont un peu moins de 53 % à être satisfaits et 58 % à avoir obtenu leur vœu préféré.

Sans surprise, la date d'obtention des réponses influe aussi beaucoup sur l'avis des candidats. Ceux ayant validé définitivement leur vœu avant les résultats du baccalauréat sont 75 % à être satisfaits. Ils ne sont plus que 38 % lorsque la réponse est tombée après l'examen. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la procédure Parcoursup n'aura pas été de tout repos pour les candidats. Selon notre baromètre, 72 % des élèves insatisfaits disent avoir été stressés au cours de la procédure, mais également énervés (47 %). Même ceux qui sont satisfaits mettent en avant leur stress (47 %) et leur impatience (53 %). Seuls 33 % assurent avoir été confiants. [...]»

## Actu | Classements

### «Universités, le classement de Shanghai fait débat», LA CROIX, publié le 15/08/2018.

<https://www.la-croix.com/Famille/Education/Universites-classement-Shanghai-fait-debat-2018-08-15-1200961972>

« Apparu en 2003, ce classement est établi par un cabinet indépendant (Shanghai Ranking Consultancy) qui réalise un palmarès des 500 meilleures universités mondiales. Celles-ci sont notamment classées en fonction du nombre d'élèves ou d'enseignants ayant décroché un prix Nobel ou la médaille Fields en mathématiques mais aussi de chercheurs les plus cités dans leur discipline ou d'articles publiés dans les revues Nature et Science.[...]

La première université tricolore, Paris Sorbonne, se classe en 36e position, soit un gain de quatre places par rapport à 2017. Au 42e rang suit Paris Sud (une place en moins par rapport à l'an dernier) alors que l'École normale supérieure gagne cinq places pour arriver à la 64e position.

L'an passé, la France avait placé 20 établissements dans ce palmarès contre 19 cette année, Nice-Sophie-Antipolis ayant disparu de la liste. La France obtient de meilleurs résultats dans les classements thématiques. Montpellier s'est même hissé en première position dans la catégorie écologie.

Sinon, comme chaque année, les États-Unis caracolent en tête, raflant huit des dix premières places avec en figure de proue Harvard, suivie de Stanford et de l'université britannique de Cambridge en troisième place.

De l'avis général, ses critères favorisent les universités anglo-saxonnes. « Celles-ci ont, c'est vrai, une forte influence sur la scène scientifique mondiale en raison de la prééminence de la langue anglaise ou des moyens très importants accordés à la recherche aux États-Unis », souligne Ghislaine Filliatreau, déléguée à l'intégrité scientifique à l'Inserm et membre du Conseil consultatif international, chargé de conseiller l'équipe qui établit le classement de Shanghai.

Ces critères favorisent aussi les universités bien installées, ayant eu de nombreux prix Nobel. « Mais cela est dégressif avec le temps. Un prix Nobel d'il y a 30 ans rapporte moins de points qu'un prix Nobel de 2017 », précise Ghislaine Filliatreau.

Ces dernières années, de nombreuses universités se sont regroupées, ce qui aurait pu permettre à la France de grimper dans le classement. Mais selon le ministère, cette évolution n'est pas prise en compte, chaque établissement, inclus dans ces regroupements, restant évalué individuellement.»

### «Classement de Shanghai 2018 : la France maintient son rang», MESRI, publié le 15/08/2018.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid133180/classement-de-shanghai-2018-la-france-maintient-son-rang.html>

« Cette nouvelle édition confirme la tendance de ces dernières années pour les établissements français : la France se situe, comme l'an passé, à la 6e position au niveau mondial.

Le classement 2018 est marqué par une nette progression des universités françaises classées dans le top 100. Sorbonne université, issue de la fusion de l'université Paris 4 Sorbonne et de l'Université Pierre et Marie Curie, progresse de 4 places, se hissant à la 36e place. L'université Paris Sud reste stable, à la 42e place (-1), tandis que l'école normale supérieure gagne 5 places pour arriver au 64e rang.

Le classement de Shanghai fait partie des 5 classements de référence au niveau mondial. Depuis plusieurs années, les établissements français y sont de plus en plus présents. L'édition 2018 du classement de Shanghai confirme de nouveau la solidité de la position des universités françaises qui s'imposent dans un contexte de concurrence internationale qui n'a cessé de s'amplifier.

La ministre félicite les établissements reconnus aujourd'hui. Elle tient à rappeler que le classement de Shanghai prend en compte des critères qui ne sont pas favorables aux universités françaises. En effet, les nouvelles organisations des établissements ne sont pas encore prises en compte, étant considérées non comme un seul établissement, mais comme une série d'établissements, évalués individuellement, y compris lorsque leurs membres souhaitent le contraire. La ministre poursuivra le dialogue avec les responsables du classement tout au long des mois à venir afin que celui-ci reflète davantage la réalité du paysage universitaire français.»

## Actu | PACES

«Titre», LE MONDE, publié le 05/09/2018.

[https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/09/05/le-gouvernement-s-apprete-a-profondement-reformer-les-etudes-de-sante\\_5350632\\_4401467.html](https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/09/05/le-gouvernement-s-apprete-a-profondement-reformer-les-etudes-de-sante_5350632_4401467.html)

« En finir avec le numerus clausus – nombre maximum de places en médecine – et avec le concours de fin de première année commune aux études de santé (Paces) : c'est ce que prévoit la réforme de la formation des professionnels de santé que s'apprête à annoncer le gouvernement, selon des informations de Franceinfo, mercredi 5 septembre.

Au ministère de la santé, on assure que les pistes de refonte du numerus clausus avancées par Franceinfo sont « réelles » mais qu'elles ne sont pas les seules sur la table. La solution retenue devrait être dévoilée lors de la présentation de la réforme de système de santé, le 18 septembre.

Une source proche du dossier, contactée par Le Monde, confirme que le chef de l'Etat fera des annonces substantielles, qui donneront « une vision plus homogène des études de santé, au sens large ». Emmanuel Macron, durant la campagne présidentielle, avait jugé le numerus clausus, « injuste et inefficace », et promis de former « davantage de praticiens » ; le premier ministre, Edouard Philippe, avait depuis annoncé une « réflexion sans tabou » sur la formation des personnels de santé, et en particulier sur le numerus clausus.

« Nous attendons depuis des années une réforme de la Paces car la sélection se base uniquement sur les capacités des étudiants de première année à apprendre, et non à réfléchir », rappelle Clara Bonnavion, présidente de l'Association nationale des étudiants en médecine de France (ANEMF), qui se réjouit que le gouvernement passe aux actes. L'organisation prône une réforme « dans une optique de découverte des différentes pratiques et métiers de la santé ».

Reste à connaître précisément les arbitrages qui seront retenus. Pour remplacer le système actuel, plusieurs options seraient à l'étude, selon la présidente de l'ANEMF : aucun seuil fixé, la création d'un « numerus apertus » – qui laisserait la liberté à chaque faculté de former autant de médecins qu'elle le décide au-dessus d'une limite basse fixée par le gouvernement –, ou encore « la fixation d'une fourchette haute et d'une fourchette basse d'étudiants à former », au niveau national.

« Il faut regarder de près les capacités de formation, prévient Clara Bonnavion. Nous sommes déjà saturés dans les facs et dans nos stages. Avant d'augmenter le nombre d'étudiants formés, il est donc nécessaire de revoir les capacités d'accueil et les modalités de stage. »

Drastiquement abaissé entre les années 1970 et 1990, avec 3 500 étudiants formés par an, le numerus clausus de médecine a été progressivement remonté ensuite, atteignant aujourd'hui le nombre de 8 000. Clara Bonnavion souligne que compte tenu de la durée très longue de ces études, cette hausse ne produira ses effets qu'à partir de 2025. « Le gouvernement doit donc rester mesuré dans son idée d'augmenter encore le nombre de médecins », estime l'étudiante.

Quant à l'évaluation des étudiants, le concours de fin de Paces serait remplacé par de classiques partiels, selon Franceinfo, pour passer en 2e année de licence. Si un nombre de médecins à former était fixé, la sélection pourrait s'opérer en fin de 3e année de licence, mais « la question n'est pas encore tranchée », précise la radio publique.

Cet aspect n'est pas crucial, selon la présidente de l'ANEMF : « La question est : "Qu'est-ce qu'on met dans ces années-là ?", et pas : "Quand sélectionne-t-on ?" Que la nouvelle sélection s'opère en 1re, 2e ou 3e, peu importe. Il faut réfléchir à la manière de rendre ces études plus humaines, d'y instaurer des oraux, des nouveaux enseignements en sciences humaines et des modalités d'évaluation différentes », plaide-t-elle.

Cette réforme va dans le sens des expérimentations d'alternatives à la Paces menées depuis quelques années pour diversifier le profil des futurs médecins et améliorer leur projet professionnel.

Il s'agit surtout d'alter-Paces, qui permettent de recruter en 2e année d'études de santé, sur dossier et après un oral, des étudiants en licence dans des disciplines scientifiques mais aussi parfois littéraires ou issus d'une école supérieure. Mais le nombre de places, et de candidats, reste faible : selon un premier état des lieux qui va être bientôt remis à la ministre de l'enseignement supérieur et dont Le Monde a eu copie, le nombre de places offertes en 2e année d'études de santé aux alter-Paces est passé de 98 (pour dix reçus) en 2014 à 600 (pour 57 reçus) en 2017 pour toute la France.»

## Vie étudiante

### Actu | Villes étudiantes

**«Palmarès 2018 des villes étudiantes : Lyon et Toulouse en tête», EDUCPROS, publié le 05/09/2018.**

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/palmares-2018-villes-etudiantes-lyon-toulouse-en-tete.html>

« Une première place pour deux : Lyon et Toulouse sont ex-aequo de notre palmarès 2018 des villes étudiantes. Lyon conserve ainsi sa première place de l'an dernier, tandis que Toulouse renoue avec celle de 2015. Montpellier, Rennes et Grenoble les suivent dans un mouchoir de poche en nombre de points attribués.

La présence de Lyon et Toulouse en haut du classement de ces 44 agglomérations s'explique notamment par leur offre de formations de prépas et grandes écoles. Elles figurent en effet dans le top 3, avec Paris. Lyon est également première des métropoles pour le taux de réussite en licence de ses étudiants, de 47,3 % (SIES, 2017).

La ville des Lumières s'inscrit également dans le top 3 des villes pour la culture, avec Paris et Aix-Marseille. Quant à Toulouse, elle marque des points avec son forfait étudiant de transports en commun à prix modéré (102 €).

Peu de changements du côté des grandes villes : Angers et Poitiers sont en tête et Dijon passe de la 4e à la 3e place. Pour les villes moyennes, le top 3 reste le même qu'en 2017 : La Rochelle, Chambéry et Pau.

Si ce palmarès des villes étudiantes 2018 évolue peu, il y a tout de même une nouveauté pour cette édition. Le lectorat de l'Etudiant a été sondé sur le site. Il leur a été demandé d'évaluer leur ville sur huit critères – le dynamisme, le budget, l'ambiance, la qualité de la vie, le logement, la culture, les transports et la santé – et de la recommander à de futurs étudiants.

Les résultats obtenus sont cohérents avec le classement traditionnel. Lyon et Toulouse détiennent d'importants taux de recommandation (respectivement 97 % et 99 %) et font aussi partie des quatre villes jugées les plus "dynamiques". Quant à La Rochelle, elle est perçue comme la ville étudiante la plus agréable à vivre.

Ce nouvel outil permet de recueillir des données plus proches de la réalité du quotidien des étudiants : Paris est ainsi classée dernière pour le coût de la vie. Saint-Étienne, Brest, Limoges et Poitiers semblent plus adaptées à leur budget. Un critère déterminant pour beaucoup d'entre eux.»